



## ●●● à venir

### Les CAUE menacés dans le projet de loi de décentralisation

(UI du 20.2.13) - L'avant-projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique devrait être transmis au Conseil d'Etat fin février. Dans la version qui circule, il envisage de fusionner les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) dans des groupements d'intérêt public (GIP) réunissant plusieurs structures et opérateurs œuvrant dans le domaine de l'aménagement et de l'économie. *"Si la loi devait être votée en l'état, le risque serait grand que les missions profondément culturelles des CAUE - information, conseil, sensibilisation - voient leurs moyens amoindris tant est tendu le contexte budgétaire des départements"*, s'inquiète la **Fédération** nationale des collectivités territoriales pour la culture, dans un communiqué du 18 février. Celle-ci craint *"une orientation de l'engagement public vers une approche purement technique d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou vers la réalisation opérationnelle des projets, au détriment du travail en amont pour la qualité architecturale des travaux et leur articulation harmonieuse avec les exigences de la conservation du patrimoine"*.

Afin de répondre à la *"nécessité d'économies et de rationalisation de l'action publique"*, la fédération préconise *"le travail de mise en réseau et de co-élaboration, non la fusion au sein d'une structure unique d'opérateurs portant des approches très différentes"*.